

Santé et bien-être des agents publics : Derrière les chiffres, une obligation politique

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2025, publié par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), livre un tableau détaillé de la santé physique et psychologique de nos 5,8 millions d'agents.

*

* *

La première lecture est rassurante : huit agents sur dix se déclarent en bonne ou très bonne santé en 2024, un niveau comparable à celui du secteur privé. C'est la marque d'un attachement profond de nos fonctionnaires à leur travail, souvent exercé dans des conditions exigeantes.

Mais dès qu'on creuse, le tableau se noircit. Trois indicateurs méritent une attention particulière :

- Les maladies chroniques : 28 % des agents de la fonction publique déclarent souffrir d'une maladie chronique ou d'un problème de santé durable, contre 25 % dans le secteur privé. Cette proportion est passée de 21 % en 2014 à 28 % en 2024, soit une hausse de 7 points en dix ans. Dans la fonction publique territoriale et hospitalière, elle atteint respectivement 30 % et 29 %. Après 60 ans, quatre agents sur dix sont concernés ;
- Les limitations quotidiennes : Un agent sur six déclare être limité dans ses activités quotidiennes pour raison de santé — 4 % fortement, 12 % modérément. Ces proportions, stables en apparence, sont en hausse depuis 2014 (respectivement +1 et +3 points). Dans la Fonction Publique Territoriale, le taux atteint 17 %, contre 15 % dans la Fonction Publique d'État ;
- Les absences pour raison de santé : Les agents de la fonction publique se sont absentés en moyenne 11,1 jours en 2024, contre 10,6 jours dans le privé. Dans la Fonction Publique Territoriale, ce chiffre monte à 13,3 jours ; dans la Fonction Publique Hospitalière, à 12,9 jours. Les femmes s'absentent en moyenne 12,4 jours, contre 8,7 jours pour les hommes. Les agents de 50 ans ou plus s'absentent 15 jours par an — 2,5 fois plus que leurs collègues de moins de 30 ans.

Le rapport va plus loin, avec une analyse inédite du bien-être psychologique mesurée à l'aide de l'indice WHO-5 de l'Organisation mondiale de la santé. Le résultat est préoccupant : en 2023, 19 % des agents de la Fonction Publique présentent un score associé à un risque de symptômes dépressifs — contre 16 % dans le secteur privé. Seulement 28 % peuvent être qualifiés d'«épanouis», contre 33 % des salariés du privé.

Les femmes sont particulièrement concernées : 21 % présentent un score de risque dépressif, contre 16 % des hommes. Cet écart se maintient à tous les âges. Les employés administratifs, les enseignants du secondaire et du supérieur, et les cadres administratifs sont les catégories les plus exposées, avec 21 à 22 % de scores à risque — soit deux fois plus que les ouvriers (11 %).

Ces chiffres ne sont pas des abstractions statistiques. Ils décrivent des hommes et des femmes qui se rendent au travail chaque matin avec une charge psychologique que l'organisation n'aide pas toujours à porter.

Le rapport le confirme méthodiquement : les écarts de santé entre agents ne s'expliquent pas par un aléa individuel. Ils suivent des lignes de fracture précises — le sexe, l'âge, et surtout le niveau de qualification de l'emploi. Les agents de service déclarent une bonne santé dans seulement 68 % des cas, contre 89 % pour les policiers et pompiers. Les aides-soignants, employés d'accueil de la petite enfance — 92 % de femmes — cumulent une proportion élevée de maladies chroniques (32 %) et de limitations quotidiennes (21 %).

Ce sont précisément les métiers les plus féminisés, les plus âgés, les moins qualifiés dans la hiérarchie institutionnelle, qui portent le poids le plus lourd. Ce n'est pas une coïncidence : c'est le résultat de décennies de politiques insuffisantes en matière de prévention, de conditions de travail et de reconnaissance des contraintes physiques et psychiques des métiers du soin, de l'éducation et des services.

*

* *

Le Parti Radical Valoisien affirme avec clarté : la santé des agents publics n'est pas un poste de dépense : c'est un investissement dans la qualité du service rendu à tous les Français. Un agent épuisé, souffrant, limité dans ses activités, ne peut pas exercer sa mission dans les meilleures conditions. Et les Français, usagers de ces services, en paient le prix autant que les agents eux-mêmes.

Nous refusons toute logique de réduction budgétaire aveugle qui aggraverait les conditions de travail dans les versants les plus exposés (l'hôpital, le médico-social, les collectivités territoriales).

Nous demandons que les données du rapport DGAFP 2025 soient pleinement intégrées dans les arbitrages budgétaires à venir, et que les plans de prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique soient enfin dotés de moyens à la hauteur des enjeux.

La tradition radicale, c'est celle d'une République qui protège les plus vulnérables et qui tient ses engagements envers ceux qui la font fonctionner. Ces 5,8 millions d'agents méritent mieux que des discours de reconnaissance sans actes concrets.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical Valoisien